

République Française Département de Haute-Savoie COMMUNE DE ONNION 		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ⌘ Séance du 08 AVRIL 2025 ⌘	
Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 14 Mme JEANTET Anne est arrivée à 20h00 Pouvoirs : 01 (JACQUARD Thierry ayant donné procuration à WAILL Benoît) Votants : 15 Secrétaire de séance : PASSY Dominique		Absents : 0 Absents excusés : 01	
GERVAIS André	✓	GERVAIS Jean-Claude	✓
VELAT Jocelyne	✓	MAURE Sigrid	✓
PAPI Guillaume	✓	OBERSON Jean-François	✓
MAURE Nadine	✓	MAURE Céline	✓
JADOT Jean-Noël	✓	PASSY Dominique	✓
		JACQUARD Thierry	✓
		CHARDON Brigitte	✓
		JEANTET Anne	✓
		HAY Matthieu	✓
		WAILL Benoist	✓

Délibération n° 32_2025	Fiscalité directe – Imposition 2025 – Vote des taxes directes locales
ADOPTÉE à l’Unanimité	

RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire

Dans le cadre de l’adoption du Budget Primitif pour l’exercice 2024, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de fixer les taux des taxes locales suivantes en rappelant que dorénavant, le Conseil Municipal vote de nouveau le taux de la taxe d’habitation qui s’applique aux résidences secondaires et locaux vacants :

Taxes	Rappel taux d’imposition 2024	Proposition taux d’imposition 2025
Foncière (bâtie)	24.29	24.29
Foncière (non bâtie)	112.90	112.90
Habitation	20.84	20.84

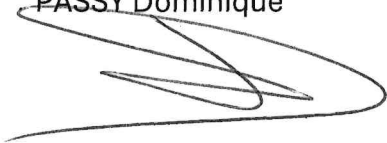
Après exposé et avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A L’UNANIMITÉ

- **VOTE** les taux d'imposition pour l'année 2025 comme inchangés :
 - **24.29%** pour la Taxe Foncière (Bâtie)
 - **112.90%** pour la Taxe Foncière (Non Bâtie)
 - **20.84%** pour la Taxe d'Habitation
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré le 08 avril 2025,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,
PASSY Dominique



Le Maire,
GERVAIS André

